

Les missions boniques longues

J. vitten Aran Linnou

L'an mil sept cent vingt deux, le vingneing sumis
 heures de juillet, quoydapture Charles huguot fils natif d'elz legitime de
 Baptiste Joseph, es de marie, rigouarde. le parraire s' Charles de alle franctie,
 la marraine demrte Jeanne marie girme.
 Signe par ve

L'an mil sept cent. vingt deux, es le
 Rap. troisieme jour du mois d'aoust, Jay
 Baptise pour nous le fils naturel
 legitime de Antoine es de Charge
 nous ay ordonne ne le premier du Pouant le parrain
 d. Antoine rouit, les marrains sels. Anne
 Grouvire. le parrain, le pose sus signe apres
 tous.

M^{re} Mourcheux J^{re} L^{re} L^{re} L^{re}
 Devant l'Évêque
 L'an mil sept cent trente deux, le dix
 trois mois d'août j'ay enlevé dans la Cimetiére de cette
 paroisse Pierre Mourcheux âgé de trois jours.
 L'an mil sept cent trente deux, le
 dix trois mois d'août j'ay enlevé dans
 la Cimetiére de cette paroisse Laurent Martin
 âgé de trois jours.

Par
 de
 Joseph
 marie
 boucy

l'an mil sept cent soixante et deux j'ay baptizé Joseph marie
 Jomac le quinze ^{vingt} ~~sept~~ ^{juin} 1762, fils d'antoine et de marie guette
 fil le gisme, et naturel, le parvain loüis venest et la
 norvaine anne fassi presens les parrains Plongvorne
 L'abbé. Genes f. 1762. 104